



APPRENTISSAGE

BAC PRO en 3 ans - Technicien Conseil Vente en Animalerie

Débouchés

- Vendeur ou responsable en animalerie
- Technico-commercial
- Assistant vétérinaire
- Soigneur animalier

Poursuite d'études

- BTSTC, MCO, NDRC

Les conditions d'admission (prérequis)

- Être âgé de 15 à 30 ans, ou sorti de 3ème.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Justifier d'un niveau minimum d'études de 3ème de l'enseignement de la République Française (copie du diplôme ou bulletins scolaires de 3ème).
- Un test de positionnement sera réalisé.

Les modalités

- La formation est accessible grâce à un contrat d'apprentissage.
- Celui-ci peut être signé avec l'entreprise dans les 3 mois suivant l'entrée en formation.
- Le jeune est rémunéré, sur la base d'un pourcentage du SMIC et en fonction de son âge et de sa classe.



Durée de la formation

- Formation en 3 ans en alternance :
 - 15 jours en centre de formation.
 - 15 jours en entreprise.

Objectif : Valider les blocs de compétences permettant l'obtention du Bac pro et l'exercice du métier de vendeur en animalerie.

Les blocs de compétences :

- Conseiller le client sur les produits d'animalerie.
- Situer l'entreprise dans son environnement socio-professionnel.
- Communiquer en situation professionnelle.
- Organiser son travail en fonction de la politique commerciale de l'entreprise.
- Gérer un rayon de produits d'animalerie dans le respect de la réglementation et la sécurité.
- Mettre en oeuvre des pratiques professionnelles liées aux produits d'animalerie vendus dans une perspective de durabilité.

Pendant la scolarité

- Organisation et participation à des événements professionnels nationaux et internationaux, voyage d'étude à l'étranger
- Possibilité de procédure simplifiée pour l'obtention du «certificat de capacité d'animaux non domestiques»
- Possibilité de procédure simplifiée pour l'obtention du «certificat de capacité d'animaux non



Délai d'accès à la formation

- Entrée possible en cours de session selon des modalités précises et après étude du profil par le responsable de la formation (une seule session par an).
- La MFR s'engage à apporter une réponse au candidat dans un délai maximum d'un mois après la prise de contact et d'un mois avant l'entrée en formation, en septembre.

Tarifs de la formation

- Les frais d'hébergement et de déplacements sont à la charge de l'apprenti.
- Restauration et hébergement sur place possible (111€/semaine).
- Pas de reste à charge pour l'apprenti.



Accessibilité pour tous

- Les salles de classe et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute information concernant les adaptations de nos formations aux personnes en situation de déficience ou de handicap, contacter notre référent «handicap» pour évoquer votre situation.



L'évaluation pédagogique

- L'évaluation des compétences liées au Bac Pro TCVA se réalise en contrôle continu et en examen terminal.
- Les résultats sont consultables sur notre site Internet.
- Code RNCP : 38856
- Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.
- Date d'enregistrement : 05/04/2024
- Date d'échéance : 01/01/2029
- <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38856>

Modalités pédagogiques

- L'établissement dispose d'une animalerie pédagogique de 250 m².
- Des espaces numériques et bornes WIFI sont disposés et accessibles dans tout l'établissement.
- Des outils pédagogiques innovants : vidéo-projecteurs, ordinateurs, tableaux interactifs...

Contact formation

- mfr.mortagne.canin@mfr.asso.fr

Fiche mise à jour en octobre 2025